



RAPPORT MORAL 2009

DE

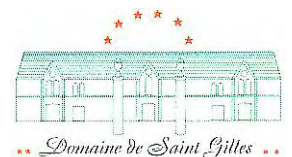
L'ASSOCIATION LEDA "LES ESPACES D'AVENIRS"

----- < > -----

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU

24 AVRIL 2010



LEDA ■ Siège social : Domaine des Frileuses ■ 41150 CHAUMONT SUR LOIRE ■ Tél : (02) 54 51 27 27

Association Loi 1901 ■ Préfecture de Blois n° 3842 ■ J.O. 14/12/78 – 24/06/92

Mesdames, Messieurs,
Chères et Chers ami(e)s,

En ce samedi 24 avril 2010 qui nous rassemble pour ouvrir les travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenir », force est de constater que nous sommes entrés dans une nouvelle ère puisque depuis le premier jour de ce mois d'avril ont été installées les Agences Régionales de Santé (ARS) qui auront désormais la responsabilité de conduire, outre le champ sanitaire, celui du médico-social.

Comme vous le savez, celles-ci remplaceront le premier juillet prochain, les DASS et les DRASS, en s'appuyant sur une nouvelle organisation composée d'un puissant exécutif régional réuni autour d'une direction centralisée animant les délégations territoriales.

Puissant, parce au regard des décrets qui les mettent en place, on voit mal leur Conseil d'Administration, placé sous l'autorité du Préfet de Région, comme leurs commissions et conférences offrir un espace de contre-pouvoir. Ainsi, pour le champ médico-social, seuls quatre postes seront offerts aux représentants des fédérations d'usagers comme aux représentants des organismes gestionnaires pour chacune des ARS.

Les créations de services ou d'établissements proposés par les schémas régionaux et départementaux, comme le renouvellement de toutes les conventions des services et établissements en fonctionnement, sans oublier les projets expérimentaux, seront soumis à la procédure d'appel à projets.

Par ailleurs, la contractualisation pluriannuelle d'objectifs et de moyens sera rendu obligatoire pour tous les organismes atteignant et dépassant trois fois le seuil du recours obligatoire au commissariat aux comptes, soit par financeur, tous les organismes qui auront un chiffre d'affaires de neuf millions d'euros et cent cinquante salariés.

Enfin, vous n'êtes pas sans ignorer que le gouvernement actuel poursuivra ses réformes et notamment celle qui concerne les élus locaux dont le mandat deviendra unique pour siéger à la fois au Conseil Général comme au Conseil Régional, prélude à n'en point douter de la disparition à venir de l'échelon départemental au sein du millefeuille administratif français.

A plus ou moins long terme, tant pour le champ social que pour ceux sanitaire et médico-social, les besoins en équipement d'établissements ou de services seront recensés au niveau de la région, où seront alors concentrés les moyens financiers pour y répondre, toutes provenances confondues (Sécurité Sociale, Aide Sociale de l'Etat, Aide Sociale Départementale et Régionale).

A plus ou moins long terme, tous ces champs seront administrés, soit par le Conseil Régional, soit par l'Etat via la Direction Générale de la Cohésion Sociale avec ses cinq champs de grandes compétences qui sera opérationnelle en juillet prochain.

Nous, acteurs et promoteurs d'une offre de prestations sociales et médico-sociales de qualité, pourrions nous féliciter d'une telle clarté de l'opérationnalité si elle avait pour seul et unique but de renforcer le pacte républicain au sein duquel s'épanouissent les initiatives citoyennes.

Bien au contraire, la loi portant réforme de l'Hôpital, relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST) comme les lois à venir s'inscrivent dans les politiques de dérégulation du rôle de l'état et du transfert de gestion des services publics aux acteurs de l'économie privée.

La Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui en est l'expression la plus vive, vise à alléger l'imposition en réduisant le train de vie de l'Etat par la suppression de la moitié du nombre de ses fonctionnaires.

Laissons à l'Histoire dire à chacun d'entre nous si notre économie bénéficiera de telles politiques, quand bien même, et nous le savons tous, la crise qu'elle subit, si elle perdure, comme les mutations sociales qu'elle induira si elle s'estompe, touchant d'abord les plus faibles, et particulièrement les publics que nous accueillons, rendront plus difficile encore la mission de leur accompagnement.

Notre propos d'aujourd'hui concerne exclusivement les enjeux que portent la création des ARS et les réformes à venir. En fixant l'organe décisionnel au niveau régional et les organes d'exécution et de contrôle au niveau des territoires, tout en réduisant le nombre de fonctionnaires, le législateur comme l'exécutif se devaient de proposer aux gestionnaires la gestion libre de leurs établissements et services en l'insérant de contraintes d'équilibre macroéconomique telles que moyens constants (la tarification ne tient plus compte du projet d'établissement mais du coût moyen national à la place), financement à la place (prévu en 2011), contractualisation pluriannuelle (financement unique pour plusieurs établissements et services avec pour objectif de ramener à 10% les opérations de versements financiers comme leurs contrôles).

En gestion libre, nous le martelons, les déficits comme les excédents seront conservés par les gestionnaires, la contractualisation pluriannuelle pourra offrir quelques économies d'échelles mais ne permettra plus l'aisance managériale tant le taux d'encadrement sera tendu tandis que les moyens constants impliqueront la nécessité du développement accru des activités afin de dégager des moyens supplémentaires pour la gestion collective et le soutien aux établissements et services.

Dans un contexte de raréfaction de l'offre et de marchés régionaux fort divers, soit monopolistiques en raison de la présence d'un seul acteur, soit atomisés tant est important le nombre de prestataires, qui présagent d'une importante concurrence des acteurs traditionnels comme celle de nouveaux acteurs aux moyens renforcés, l'organisation associative doit tendre désormais vers l'organisation d'entreprise, fusse-t-elle sociale !

Voici trois années que le Conseil d'Administration, anticipant les constats d'aujourd'hui, travaille aux réflexions d'évolution de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs ».

Ces réflexions ont abouti au cours de l'exercice 2009 à une importante production de communication, à la refonte complète des fondations associatives et à un développement important en région parisienne :

- A l'occasion des trente ans de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs », la tenue d'un colloque régional à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage et de la Nature de Blois portant sur le thème : « L'association porte-parole de la société civile : nouveaux enjeux, nouvelles responsabilités ».
Cette rencontre de l'ensemble des acteurs de notre association avec ceux du département de Loir-et-Cher mais également avec ceux de toute la Région Centre, animée par Philippe CALMETTE, Directeur Général de la FEGAPEI, était destinée à faire émerger la prise de conscience parmi les acteurs associatifs, de la révolution organisationnelle des secteurs dans lesquels ils intervenaient, qui allait profondément changer leur identité et les obligerait à rechercher des partenariats de réalisation et de gestion.
Un mot d'ordre fut lancé, « Et si on se mariait ? », préfigurant ainsi les futurs regroupements et fusions d'associations.

- Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenir » du 13 novembre 2009.
Ces assemblées ont été réunies pour valider les textes de refondation de notre association.
Sans perdre les valeurs partagées, les adhérents de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenir » ont approuvé le nouveau projet associatif, ses axes opérationnels et stratégiques, les nouveaux statuts, le nouveau règlement intérieur associatif et la charte du bénévolat.
- L'ouverture du Conseil d'Administration à de nouveaux administrateurs plus jeunes et plus armés en compétences pour affronter la complexité.
- Un axe de développement soutenu en 2009.
 - 1°. La création à LIMEIL-BREVANNES (94450) de « La Compagnie LEDA PRODUCTIONS », atelier dédié au théâtre et à la chanson, adapté à une population de personnes adultes handicapées mentales. Animée par Monsieur Jean-Pierre WAGET, son Directeur bénévole, « La Compagnie LEDA PRODUCTIONS » est placée sous la responsabilité de son Administrateur Délégué, Monsieur Christian LAMY-CHAPPUIS, Vice-Président de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenir ».
 - 2°. Le dépôt en novembre 2009 à la DASS de PARIS, pour son passage en CROSMS d'ILE DE France, d'un projet de MAS innovant permettant d'accueillir dix personnes atteintes d'une tumeur cérébrale. Ce projet est mené en partenariat avec l'Association pour la défense du Droit du Malade à Vivre Décemment (ADMVD), présidée par madame Marie BALLEE et le Service de Neuro-Oncologie du Groupe Hospitalier de la PITIE-SALPETRIERE, dirigé par Monsieur le Professeur Jean-Yves DELATTRE.
 - 3°. Le dépôt fin décembre 2009, à la DASS de PARIS du projet « Sortir de la rue ». Projet expérimental basé sur le concept de « Housing Force », en s'appuyant sur un parc locatif social, il permettra aux personnes vivant à la rue, et refusant les centres d'hébergement d'urgence, de retrouver le chemin de l'insertion sociale.

En attendant le futur site web de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenir », il est rappelé ici que nous tenons à la disposition des acteurs associatifs, pour consultation, tous les documents constitutifs de notre association comme de son développement.

Sans oublier le suivi et le soutien des établissements et services du Domaine des Frileuses et du Domaine de Saint-Gilles, pour lesquels nous laisserons à Messieurs les Directeurs Michel REGULA et Patrick GUILPAIN le soin de présenter les rapports d'activités respectifs, la finalisation du projet de restructuration des locaux du Domaine des Frileuses, les contacts avec les associations porteuses d'établissements et services de taille humaine, la prise d'initiatives comme les travaux entrepris au cours de cette année 2009, montrent s'il le fallait, notre réelle conviction à répondre aux enjeux de la décennie à venir.

Cependant cela ne suffit pas, et pour répondre au projet associatif rénové comme aux statuts réactualisés, nous nous devons de vous présenter les lignes de nos orientations futures.

Elles sont de deux ordres. Les premières concernent notre axe opérationnel, les secondes notre axe stratégique.

En matière opérationnelle, pour améliorer nos outils et accueillir de nouvelles réalisations ou des apports d'autres associations, nous avons besoin de:

- Restructurer notre architecture bancaire, si possible dans le réseau des banques de l'économie sociale

- Réinterroger et réactualiser nos niveaux d'assurance, en partenariat avec une mutuelle d'assurance ;
- Harmoniser nos outils de communication par un hébergement externe, des logiciels communs de gestion, une banque de documentation commune ;
- Faciliter la gestion du suivi des usagers par l'acquisition d'un logiciel adapté, type Vision Sociale de Yumi Technology.
- Communiquer non seulement pour les acteurs associatifs mais aussi pour l'ensemble de nos partenaires en réalisant enfin ce site internet très attendu.

En matière stratégique, il nous faut poursuivre notre projet associatif en :

- Contractant des conventions de partenariat avec des organismes de logement social, afin de répondre aux futurs appels à projets. Actuellement nous nous sommes rapprochés de LOGIRYS pour le projet de la MAS pour personnes atteintes d'une tumeur cérébrale.
- Poursuivant notre développement propre dans les secteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux : MAS, projet « Sortir de la Rue », entreprise d'insertion, appels à projets concernant les personnes polyhandicapées, les personnes atteintes d'autisme ou de maladies rares.
- Invitant les associations qui gèrent de petits établissements à nous rejoindre.

Voilà, Mesdames, Messieurs, Chères et Chers Ami(e)s, en résumé, nos constats et ses interrogations légitimes, la présentation des grands travaux entrepris en 2009 ainsi que les grandes lignes de nos orientations à venir pour lesquels nous vous en demandons quitus afin d'affronter les révolutions administratives en cours.

D'avance, nous vous en remercions.

Chaumont-sur-Loire, le 24 avril 2010, pour le Conseil d'Administration



Patrick HERVE
Président